Baie du-Febvre

La V'Oie de Baie-du-Febvre

Mars 2021

AVIS IMPORTANT!

Nous avons besoin de votre collaboration pour repérer une fuite d'eau dans la municipalité. Quelques minutes de votre temps suffiront à éviter un grand gaspillage d'eau potable!

1) Vérifiez votre entrée d'eau (sous-sol ou vide sanitaire) et assurez-vous qu'il n'y a pas de fuite ou d'anormalité;

2) En cas de fuite, appelez-nous au 819 519-6422 afin que nous puissions régler le problème.

AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER !

Par le biais du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., votre bibliothèque municipale veut vous entendre. Afin de continuer à vous offrir un service de qualité et tenir compte de vos besoins, nous vous sollicitons pour répondre à un bref sondage.

Pour nous, il est essentiel de vous consulter sur diverses questions, car vos réponses et la compilation des résultats obtenus permettront à notre principal partenaire qu'est le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie de mieux comprendre vos attentes afin d'ajuster leur offre de services. Vos réponses serviront de base afin d'augmenter le niveau de satisfaction de la clientèle des bibliothèques municipales.

Merci de prendre le temps de nous répondre!

À remplir avant le 19 mars 2021.

Rendez-vous à la page d'accueil du portail biblieticie.ca pour accéder au sondage.

PARTEZ À LA RECHERCHE DE VOS ANCÊTRES !

Votre bibliothèque vous donne accès au site de généalogie sur l'Amérique française le plus complet : Généalogie Québec. Vous pouvez consulter, dans le confort de votre foyer, des millions d'images et de fiches numérisées.

Vous qui avez toujours rêvé d'établir votre ascendance, c'est maintenant l'occasion de le faire !

Muni de votre numéro d'abonné et de votre NIP BIBLIO, rendez-vous au https://biblietcie.ca/ à l'onglet des ressources numériques pour accéder à Généalogie Québec.

Vous n'avez pas de NIP BIBLIO ? Aucun souci ! Passez nous voir à la bibliothèque pour l'obtenir.

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK!

Êtes-vous sur FACEBOOK? Oui… n'hésitez pas à visiter notre page pour avoir de nos nouvelles : Bibliothèque de Baie-du-Febvre!

DE NOUVEAUX LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE!

Vous êtes curieux et vous vous posez mille et une questions ? Votre bibliothèque a de quoi étancher votre soif de connaissances avec ses documentaires. Vous préférez vous évader dans une autre époque ou un univers parallèle et vivre des aventures étonnantes ? Votre bibliothèque regorge également de romans pour tous les goûts.

Tout récemment, nous avons reçu de nouveaux livres adultes et jeunes lors de l'échange du mois de janvier. Venez les découvrir à votre bibliothèque municipale !

Merci de prendre le temps de nous visiter !

Line Bergeron, coordonnatrice
et l'équipe des bénévoles

Mars 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
28	1 **Séance du conseil** Baie du-Febvre	2	3	4	5	6
7	8 **Journée internationale de la femme**	9	10	11	12	13
14 **Semaine québécoise de la déficience intellectuelle**	15	16	17 **Saint-Patrick**	18	19	20 **Journée internationale de la francophonie**
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

INTERDICTION DE CIRCULER EN MOTONEIGE PRÈS DES JEUX D'EAU

Il a été porté à notre attention que certains motoneigistes circulaient autour et à travers les nouveaux jeux d'eau du Parc des loisirs. Nous demandons à tous les motoneigistes de **ne pas circuler à cet endroit** pour préserver la végétation et l'aménagement paysager tout neufs et pour éviter tout risque de blessure.

Merci de respecter cet espace familial, qui n'est **pas** adapté pour la motoneige.

Des nouvelles de notre municipalité

LA FRÉQUENCE DES COLLECTES DES ORDURES & DE LA RÉCUPÉRATION EN 2021

La collecte des ordure ménagères et de la récupération se fait en alternance, soit une (1) semaine pour les ordures ménagères et la semaine suivante pour les matières recyclables. Relativement à la collecte des encombrants, la fréquence sera de quatre (4) par année.

Dates à retenir :

Ordures ménagères : 25 février, 11 mars et 25 mars 2021

Récupération : 4 mars et 18 mars 2021

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine date pour la collecte des encombrants est le jeudi 1er avril 2021.

1er VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES 2021

Veuillez noter que le premier versement de taxes municipales est dû pour le 1er mars 2021.

Nous vous rappelons que vous pouvez nous faire parvenir vos chèques par la poste ou encore déposer vos chèques dans la chute à paiement située sur la porte de côté.

1er VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES 2021 (suite)

Vous pouvez également payer par paiement direct dans la plupart des institutions financières (AccèsD, Banque nationale, etc.). Il suffira d'entrer le numéro de matricule qui est inscrit sur les coupons de paiement.

Il est important d'entrer tous les numéros de matricules avec chacun des montants dus. Si vous faites un seul paiement avec un numéro au hasard parmi vos numéros, il se pourrait qu'il y ait une ou des erreurs dans la répartition des montants. Si vous faites un paiement avec un numéro de matricule, ce montant sera appliqué sur **ce numéro précisément**.

PERMIS DE CONSTRUCTION ET/OU DE RÉNOVATION

Si vous prévoyez faire des rénovations, construire un nouveau garage où apporter d'autres améliorations, vous devez faire une demande de permis **avant** de débuter vos travaux.

Vous pouvez vous rendre sur le site de la municipalité www.baie-du-febvre.net dans la section « les services » /Travaux, permis, licences et remplir un formulaire en ligne que vous devrez nous faire parvenir ou l'envoyer directement à la M.R.C. Nicolet-Yamaska.

Pour information contactez M. Martin Miron, inspecteur en bâtiment et en environnement, à m.miron@mrcny.qc.ca ou par téléphone au 819 519-2997 poste 2241.

PERMIS DE DÉMOLITION

Un bon moyen de diminuer votre compte de taxes : démolir les bâtiments inutilisés ou désuets. Vous devez remplir une demande de permis de démolition qui est **gratuit**. Ainsi, après la visite d'un inspecteur en évaluation, vous aurez droit à un crédit sur votre compte de taxes.

À RETENIR!

- Prochaines séances du conseil municipal les lundis 1er mars et 12 avril 2021 à l'Hôtel de ville à compter de 19h30. Jusqu'à nouvel ordre, les séances du conseil se tiendront à **huis clos**, selon les directives de la Santé publique. Les enregistrements seront disponibles sur notre site Internet.

au conseil MUNICIPAL

REFINANCEMENT MUNICIPAL

La municipalité a procédé à un refinancement municipal au montant de 272 200 $ en date du 8 février dernier. Suite à un appel d'offres, le refinancement a été accepté avec la Banque Royale du Canada au taux de 1,30%

RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX

Le conseil municipal a adopté un nouveau règlement concernant la garde des animaux. Celui-ci remplace et annule tout règlement antérieur ayant le même objet.

LOGEMENT AU PRESBYTÈRE

Des réparations majeures s'effectueront au logement du presbytère d'ici quelques mois. Dès la remise à neuf du logement, celui-ci sera disponible pour location.

PROGRAMME HYDRO-QUÉBEC POUR LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

Une demande d'aide financière a été déposée au programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels. Le projet déposé consiste en l'aménagement d'une phase du parc linéaire, le long de la route 132, face au périmètre urbain.

APPEL DE PROJET AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

La Municipalité a déposé une demande d'aide financière au « Fonds régions et ruralité (Volet-4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale). Le projet déposé consiste en la phase « Modules de jeux » du Parc des Loisirs et implique l'installation de modules de jeux et de balançoires dans l'espace prévu à cet effet.

APPEL DE PROJET AU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports du Québec, la municipalité a déposé une demande d'aide financière consistant en une partie de l'aménagement du parc linéaire le long de la route 132, dans le but de contribuer à améliorer le bilan routier en diminuant les risques d'accidents des usagers de la route 132, notamment en période printanière.

CIRCULATION MOTONEIGES ET VTT

RAPPEL : La circulation des véhicules hors route dans la municipalité est permise sur les chemins municipaux suivants: Route Janelle, Rang Grande-Plaine et une partie de la rue Principale (387 mètres) et ce, durant la période du 1er novembre au 30 avril de chaque année. Concernant la vitesse, tout conducteur doit se conformer aux obligations et règles édictées par la Loi sur les véhicules hors route.

IMPORTANT : Nous vous demandons de respecter la signalisation et de ne pas circuler sur les terres agricoles et les boisés des producteurs. Nous vous rappelons que les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l'application du règlement avec tous les pouvoirs et devoirs.

LA VOIE DE BAIE-DU-FEBVRE

Le bulletin municipal est publié mensuellement et distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPEG ou PNG)
Par courriel à : **journalbaie@hotmail.com**
819 519-6422, ext. 1

Mise en page
Marie-Noëlle Lavertu
Agente d'anim. et de soutien à la comm.
Impression
Municipalité de Baie-du-Febvre
Tirage 489 exemplaires

Mars 2021.5

SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DES COMMUNICATIONS

MISE EN GARDE – Vol d'identité (Prestations frauduleuses)

La Sûreté du Québec vous invite à la vigilance en vous rappelant les bons réflexes à adopter pour vous prémunir d'un vol d'identité.

De plus en plus de vols d'identité sont commis relativement à des demandes frauduleuses de prestations diverses auprès d'organismes gouvernementaux (p. ex. les prestations canadiennes d'urgence ou les prestations d'assurance-emploi). Il est important de savoir que la fraude ne prend pas de pause.

Comment se protéger?

- Ne donnez jamais vos renseignements personnels ou vos informations bancaires lors d'un contact non sollicité, peu importe le moyen (par courriel, texto, compte de médias sociaux ou par téléphone);
- Vérifiez la validité de toute demande qui vous est adressée d'une source sûre (p. ex. sur un site web sécurisé ou une facture officielle);
- Vérifiez les paramètres de sécurité et de confidentialité de tous vos comptes, appareils et connexions. Consultez les mesures à prendre sur le site *Pensezcybersécurité.ca*.

Comment détecter un vol d'identité?

- Consultez sur une base régulière vos relevés de comptes bancaires et vos relevés de cartes de crédit (contestez immédiatement tout achat qui vous est inconnu);
- Consultez également vos informations fiscales, afin de détecter toute anomalie auprès des agences gouvernementales aux niveaux provincial et fédéral.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE :

Des prestations ont été frauduleusement demandées en votre nom?

1. Selon votre situation de fraude :

   Pour des prestations liées à la COVID-19, consultez les directives sur le site de l'Agence du revenu du Canada, ou composez le 1 833 966-2099.

   Pour des prestations liées aux programmes administrés par Revenu Québec, composez le 1 800 267-6299 ou formulez une plainte en ligne.

2. Communiquez avec la Sûreté du Québec au **310-4141 ou *4141 (cellulaire**) ou votre service de police local.

   Consultez les fiches Aide-mémoire - *Vous êtes victime d'une fraude?* et Aide-mémoire - *Prise de plainte pour fraude* sur le site web de la Sûreté du Québec @*signalement fraude*.

3. Signalez la fraude auprès du Centre antifraude du Canada ou composez le 1 888 495-8501.

Salutations à tous nos membres FADOQ!

Un autre mois qui s'achève! Nous sommes en route vers le printemps, lequel, nous l'espérons, s'avèrera très ensoleillé! Cette pensée nous permet d'atténuer notre anxiété et de nous garder optimistes en ces temps difficiles. Pour ceux et celles qui le peuvent, rien ne vaut une bonne marche pour accumuler de la bonne humeur. La période des sucres s'en vient, et les gâteries qui l'accompagnent!

Pour ceux et celles que cela intéresse, voici un petit concours :

La FAFOQ Centre-du-Québec lance un concours à ses membres afin de partager ensemble les recettes des desserts sucrés d'autrefois! Cette invitation sera faite en collaboration avec Michel Camiré, traiteur de Victoriaville et ce, à l'occasion de l'arrivée du printemps et de la fête de Pâques! Date limite pour participer : 17 mars. Pour en savoir plus, rendez-vous au site Internet suivant : https://www.fadoq.ca/centre-du-quebec/actualites/concours/concours-souvenirs-desserts-sucres

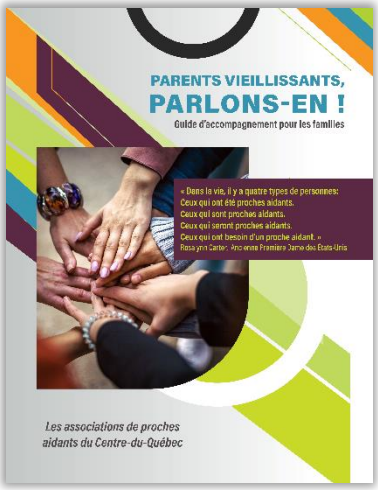

Le guide **« PARENTS VIEILLISSANTS PARLONS-EN! »**, conçu par l'Appui du Centre-du-Québec ainsi que par les trois associations des proches aidants du CDQ, est disponible pour consultation par nos membres. Des copies sont disponibles dans les endroits suivants : Hôtel de ville et bibliothèque. Nous vous invitons à le consulter puis à le compléter avec l'aide de vos amis. C'est une démarche qui permet de réfléchir à l'avenir en tenant compte des besoins de chacun pour maintenir sa qualité de vie.

En attendant, nous pensons toujours à vous, et sommes à votre disposition. Soyez heureux!

Claire Lefebvre, sec.
Pour le conseil d'administration FADOQ Baie-du-Febvre

Les Résidences Sieur Lefebvre

Magnifiques appartements neufs
CONFORTABLES ET SÉCURITAIRES
pour les personnes retraitées
autonomes et semi-autonomes

Venez vivre *au coeur de*
BAIE-DU-FEBVRE

Possibilité
d'aide financière
AU LOGEMENT

- Espace détente extérieur commun coquettement aménagé pour s'y sentir en toute intimité;
- De bons repas du midi et des collations;
- Une salle de séjour où la lecture, la musique (piano) et les divertissements sont mis à l'honneur;
- Service d'infirmière selon l'horaire établi et sur demande;
- Système de gicleurs dans chaque appartement;
- Ascenseur et système d'alarme.

DISPONIBLES DÈS MAINTENANT:
3 1/2 et 4 1/2

www.residencessieurlefebvre.com
sieurlefebvre@hotmail.fr
819 692-0856 (Mme Nathalie Beausoleil)

Les Loisirs de Baie-du-Febvre poursuivent leurs activités!

Malgré la pandémie et tout ce qu'elle implique, les bénévoles du comité des Loisirs de Baie-du-Febvre continuent à travailler fort pour vous offrir des activités dans le respect des consignes.

Actuellement, il est toujours possible d'aller patiner à la patinoire couverte et d'utiliser la piste de ski de fond et de raquettes grâce au travail des bénévoles, qui investissent de nombreuses heures pour vous offrir ces possibilités. D'ailleurs, saviez-vous qu'il était possible d'emprunter gratuitement des raquettes à l'Hôtel de ville?

Marché de Baie-du-Febvre

Le comité des Loisirs planifie actuellement la 2e édition du Marché de Baie-du-Febvre! Au programme : des animations, des nouveaux exposants qui s'ajouteront et, surtout, de superbes produits locaux!

Vous aimeriez vendre vos produits au marché ou encore donner un coup de pouce en tant que bénévole? Contactez Bruno Thieblemont, président du comité des Loisirs, au 418-559-5854.

Concours de la St-Jean

Inauguration du Marché

Concours de Noël

Concours d'Halloween

Noël des enfants